

Avis de constitution

SOCIETE « LA PREFERENCE » en abrégé « LA PREFERENCE SARLU
»

Siège ABIDJAN Marcory zone 4,rue Docteur
Calmette, Lot 12, Ilot 4

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/05/2024, et enregistrés au CEPICI le 17/05/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « LA PREFERENCE » en abrégé «

LA PREFERENCE SARLU »

Objet : -Bâtiments : travaux neufs et réhabilitation
-L'agencement: Décoration, l'aménagement de bureaux
-Fournitures d'équipements électroménagers, informatiques, de bureaux
-Vente de denrées alimentaires
-Divers services

Et pour la réalisation de l'objet social :

- L'emprunt de toutes sommes et en garantie l'affectation hypothécaire ou nantissement de tout ou partie des biens sociaux. La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ivoiriennes, étrangères créés ou ayant un objet similaire.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, mobilières, immobilières ou industrielles, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN Marcory zone 4,rue Docteur

Calmette, Lot 12, Ilot 4

Dirigeant(s) Mme BAILLY ARLETTE RAYMONDE EVELYNE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06131 du 19/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36816/GTCA/RC/2024 du 19/06/2024

